

Concertation Rue Centrale et Rue André Loste

**AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS A SAINT-SYMPHORIEN
SUR COISE**

DATE / **10.06.2024**

Détail de la mission / Concertation

Maîtrise d'ouvrage : Commune de Saint-Symphorien sur Coise

Équipe de maîtrise d'œuvre :

Atelier de Montrottier,

Loïc Parmentier & associés

Mandataire

Urbanisme, paysage, architecture

+

Géolis

Régis Guinand

BE VRD

Présents

| ORGANISME | FONCTION | RESPONSABLE | PRESENCE | DIFFUSION |
|--|---|--|----------|-----------|
| Maîtrise d'ouvrage | | | | |
| Commune | Maire | M. Jérôme BANINO | X | X |
| Commune | Adjoint | M. Eric MICHELOT Mme. Agnès GRANGE M. Michel SARTORETTI M. Guy TOINET | X | X |
| Commune | Conseillers | Mme. Catherine ODIN M. Patrick WITHERS | X | X |
| Commune | Responsable service urbanisme | Mme. Chrystèle MANERO c.manero@saintsym.fr | X | X |
| Maîtrise d'œuvre | | | | |
| Atelier de Montrottier Loïc Parmentier & Associés | Chef de projet | M. Emile GOYARD e.goyard@adm.archi | X | X |
| Géolis | Dirigeant | M. Regis GUINAND regis.guinand@geolis.fr | | X |
| Partenaires | | | | |
| | Habitants Commerçants Professionnels Propriétaires | M. Daniel Bouteille M. Frédéric SABY M. Gérard Fayolle M. Jérôme NEEL Mme Delphine FAYOLLE (Lycée J. Monnet) Mme Amandine Rousset Mme Dominique OGIER Mme Benoist | X | X |

Ordre du jour

Concertation des usagers de Rue Centrale et Rue André Loste (habitants, futurs habitants, professionnels, commerçants...) dans le but d'intégrer à la réflexion des futurs usages et du fonctionnement de cette rue, les besoins et remarques des personnes qui la pratiquent quotidiennement.

Introduction

Monsieur le Maire Jérôme Banino introduit la séance en présentant les objectifs de la concertation qui sont de permettre aux usagers quotidiens de la rue Lamartine de s'exprimer et de débattre sur le projet d'aménagement de cette rue. Un tour de table est ensuite lancé pour permettre à l'ensemble des personnes présentes de se présenter brièvement. C'est ensuite l'Atelier de Montrottier qui poursuit la présentation en débutant un rappel du plan guide et les intentions de la commune pour l'aménagement du centre-bourg

Echange durant la réunion

1- Sens de circulation :

Le sujet principal de cette réunion est de définir s'il y a la nécessité de changer le fonctionnement de la Rue Centrale et Rue André Loste. La commune a pour objectif d'utiliser ces rues pour faire entrer les véhicules dans le centre-bourg, mais de manière plus apaisée. La Rue Centrale pourrait permettre de réaliser un bouclage dans le centre car aujourd'hui cette rue est à la fois entrante à l'est et sortante à l'ouest ce qui oblige à sortir par Rue de la Crappe.

2- Trottinettes :

Une remarque est faite à propos des trottinettes qui sont trop dangereuses, car elles circulent parfois à la même vitesse que les autres véhicules.

3- Places de parking :

Éric Michelot rappelle qu'il y a 5 parkings à moins de 5 minutes à pied du centre bourgs. Ces parkings représentent un total de 400 stationnements.

4- Copropriété :

Amandine ROUSSET ; représentante de la copropriété du 4 Rue André Loste prend la parole. Elle explique que les habitants sont très gênés par des stationnements sauvages le long des lignes jaunes et le long des façades les empêchant parfois de rentrer dans leur logement. Ils souhaitent que les plots en béton qui ont été installés devant leur immeuble soient conservés pour empêcher les stationnements sauvages.

5- Dangerosité :

Divers habitants indiquent que le carrefour qui fait la jonction entre Rue André Loste, Rue Centrale et la place des Terreaux est très dangereux. Les passages piétons sont peu visibles et trop proches du carrefour, les véhicules circulent trop vite en descendant la place des Terreaux et les virages sont coupés. La visibilité globale de ce carrefour est mauvaise ce qui accentue la dangerosité.

6- Circulation piétonne :

Certains habitants expriment le fait que la circulation piétonne dans le centre-bourg est difficile notamment car les trottoirs ne sont pas assez larges. Cela rend la circulation difficile en particulier pour les personnes à mobilité réduite, les personnes âgées et aussi pour les poussettes. Il est donc évoqué que les trottoirs pourraient être élargis notamment Rue André Loste.

7- Stationnements Rue André Loste :

Les stationnements Rue André Loste ne fonctionnent pas forcément très bien. Tout d'abord, cela s'explique, car certains véhicules sont stationnés pendant des mois sans bouger. Le garagiste utilise aussi des stationnements publics pour son usage professionnel, mais cela est toléré. Les riverains se retrouvent souvent sans place pour se stationner à proximité de leur habitation et sont souvent obligés de se stationner le long des lignes jaunes pour pouvoir décharger leurs courses.

8- Cours Pinay :

La cour Pinay est évoquée comme lieu à potentiel en rapport avec rue André Loste. La commune a justement prévu une OAP dans son PLU qui prévoit de nouveaux cheminements piétons, stationnements, plantations et du parking souterrain.

9- Sens unique :

La possibilité de passer la partie de la Rue André Loste située entre la place des Terreaux et le Boulevard du 8 Mai en sens unique entrant (direction du centre-bourg) est soulevée. La majorité des personnes présentes sont favorable à cette hypothèse. Gérard Fayolle, lui préfère un sens unique sortant, car cela facilite les livraisons pour son activité professionnelle, mais il comprend l'intérêt du sens entrant et pourra s'en accommoder.

10- Rue piétonne :

Un habitant évoque l'idée de transformer le début de la rue Centrale en rue piétonne, car elle n'est pas nécessaire au bon fonctionnement de la circulation générale et est dangereuse à cause de son étroitesse. Les habitants expliquent que la rue est agréable les mercredis, car elle est fermée à la circulation pour le marché. Cependant, pour faire entrer les véhicules dans le centre-bourg, la commune propose de travailler sur un espace partagé avec la priorité aux piétons tout en laissant la possibilité de passer comme ce qui est projeté Rue Lamartine. D'autant plus que cette rue est principalement empruntée par les personnes qui viennent de Rue André Loste qui pourraient utiliser la Rue Porte Neuve pour entrer dans le centre.

11- Compromis :

Face à la fois à la volonté d'apaiser la circulation automobile en centre-bourg et la volonté de faire entrer les véhicules dans le centre-bourg, la commune se rend bien compte d'un certain paradoxe dans les futurs usages imaginés pour les rues du centre en particulier rue Centrale. Les projets futurs devront trouver un compromis équilibré pour répondre aux divers objectifs parfois contradictoires dans certains cas de rues.

12- Sens de circulation Rue Centrale

Aujourd'hui, la Rue Centrale est en sens unique entrant à l'est et sortant à l'ouest ce qui provoque une rencontre face à face des automobilistes pour sortir Rue de la Crappe. La commune propose donc que la Rue Centrale reste en sens unique entrant seulement. Cela permettra de donner une suite logique à la circulation rue de Lyon. Les personnes présentes sont d'accord unanimement.

13- Rue Porte Neuve :

La rue Porte Neuve est évoquée comme rue à potentiel pour faire entrer les automobilistes dans le centre-bourg. De plus, cette rue possède de nombreuses places blanches souvent disponibles.

14- Signalisation :

Les habitants évoquent l'importance d'accompagner les futurs aménagements et changements de fonctionnement par un travail de signalisation pour notamment indiquer les parkings existants proche du centre.

15- Stationnement Rue André Loste

Il est proposé de varier les types de stationnement Rue André Loste avec sur le début de la rue vers le Lycée des places blanches ensuite quelques places rouges pour les parents qui déposent et récupèrent les enfants à la crèche puis passer en stationnement bleu sur la fin de la rue André Loste.

Les intentions de principe présentées par la commune et l'Atelier de Montrottier sont bien accueillies par les usagers qui pensent que cela pourra améliorer la rue et être bénéfique pour tous. Les fonctionnements de principe sont donc validés par l'ensemble des personnes présentes à conditions que soient prises en compte les remarques listées ci-dessus.

Prochaines échéances

18.06.24 : COTECH présentation AVP